

GALOPINS

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES GALOPINS



# GALOPINS

1. Définitions	3
2. Déroulement des Prestations et facturations associées	4
3. Obligations du Client	6
• Acceptation du devis	6
• Fourniture des Contenus	6
• Mentions obligatoires	7
• Réception	7
• Paiement des Prestations	7
• Réservation du nom de domaine	7
• Réservation par le Client	7
• Réservation par Galopins	7
• Hébergement du Site	7
• Respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)	8
• Extensions et plugins	8
• Mots de passe	8
• Collaboration active du Client	8
4. Obligations de Galopins	9
• Devoir de conseil	9
• Devoir d'information	9
• Garantie de conformité	9
• Obligations dans le cadre de la réalisation des Prestations	9
• Obligations lors du transfert du Site	10
5. Tarif des Prestations	10
6. Conditions de règlement	10
7. Propriété et exploitation du Site, des Contenus et des Créations	11
• Contenus fournis par le Client	11
• Créations et Développements fournis par Galopins	11
- Création issue de banques spécialisées	11
- Création créée par Galopins	11
• Les Développements	12

# GALOPINS

• Utilisation de la dénomination commerciale ou de la marque du Client par Galopins	12
• Mention de la création du Site par Galopins	12
8. Garantie de jouissance paisible	12
9. Responsabilités	13
10. Assurances	14
11. Confidentialité	14
12. Données à caractère personnel	14
• Données du Client	14
• Données des clients transmises par le Client à Galopins	14
13. Sous-traitance réalisée par Galopins	15
14. Durée – Entrée en vigueur	15
15. Résiliation	15
16. Force majeure	15
17. Dispositions diverses	16
• Tolérance	16
• Transfert du contrat	16
• Articulations entre Devis et CGV	16
• Refus de vendre	16
18. Litiges	16

# GALOPINS

Le Client a contacté Galopins afin de lui confier la réalisation de son site internet ou/et des prestations de services.

Le devis réalisé par Galopins sur la base du cahier des charges ou d'une expression de besoins défini par le Client (ci-après « le Devis ») et les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV »), constituent le contrat entre Galopins et le bénéficiaire des Prestations (ci-après « Client »).

Toute commande effectuée est subordonnée à la lecture, la compréhension et l'acceptation de l'ensemble des articles des CGV présentes.

Les CGV s'appliquent à toute relation commerciale liée à la réalisation d'un site ou d'une prestation entre le Client et Galopins, elles prévalent sur d'éventuelles conditions d'achat du Client sauf mention contraire figurant sur le Devis.

Elles ne s'appliquent cependant pas à l'hébergement du Site ou à sa maintenance, l'assistance technique au Client devant faire l'objet de contrats spécifiques et de facturations séparées.

Les présentes CGV peuvent évoluer à tout moment. La nouvelle version sera alors transmise et applicable au moment des futures commandes du Client. Toute modification entraînera une mise à jour de la date présente en haut de la page 1 du document. La version faisant foi est celle en vigueur au jour de la contractualisation entre Galopins et le Client.

## 1. Définitions

- Le Cahier des charges ou la synthèse du besoin client désigne le document reprenant les besoins et attentes formulés par le Client, annexé au Devis et validé par les deux Parties.
- <sup>®</sup> Site désigne le site Internet objet de la Prestation, composé de page(s) incluant textes, images et le cas échéant éléments multimédia, intégrant des liens internes, visualisable depuis un navigateur Web et accessible par une adresse URL dédiée. Il désigne également l'appliquatif web accessible à une adresse URL dédiée.

Le Site peut intégrer des fonctionnalités permettant au Client d'insérer, dans des champs dédiés, lui-même des informations, dans l'hypothèse où le cahier des charges le prévoit. Le Site est constitué des Créations et des Développements.

- Création(s) désigne les créations réalisées par Galopins dans le cadre des Prestations. Il peut s'agir de textes, images, base de données, œuvres multimédia, à l'exception des développements et des applicatifs développés à la demande du Client ....
- Développement(s) désigne les fichiers informatiques, les applicatifs ou encore les codes sources développés dans le cadre de la Prestation.
- Contenu(s) désigne les contenus fournis par le Client dans le cadre des Prestations. Il peut s'agir de textes, images, base de données, œuvres multimédia, ...
- Prestation désigne l'ensemble des services liés à la réalisation du Site pour le Client, défini dans le Devis, et susceptible d'inclure notamment le conseil, la conception, la réalisation et/ou la mise en ligne du Site, l'acquisition des Créations le cas échéant.
- Prestation supplémentaire désigne une prestation complémentaire à une Prestation de création de Site, comme une étude de la marque, l'accompagnement du Client sur les réseaux sociaux, etc. Les Prestations supplémentaires sont également définies dans le Devis.

# GALOPINS

- Prestations (au pluriel) désigne à la fois la Prestation de création de Site et le cas échéant les Prestations supplémentaires validées par le Client ou des prestations simples.
- Réserve Majeure désigne un dysfonctionnement reproductible qui empêche l'utilisation ou l'exploitation normale du Site et/ou de ses Créations.
- Modifications mineures désigne toutes modifications inférieures ou égales à une demi-journée de prestation.
- Modification majeure désigne toutes modifications supérieures strictement à une demi-journée de prestation.
- Réception désigne l'opération par laquelle le Client valide le Site, les prestations associées et les Créations et reconnaît leur conformité au Cahier des Charges.

## 2. Déroulement des Prestations et facturations associées

- **Les besoins du Client**

Le Client a fourni toutes les informations et les éléments nécessaires pour déterminer son besoin. Des réunions d'échange ont été réalisées entre les Parties pour affiner la demande et imaginer des solutions optimales pour les deux parties. L'ensemble des besoins et attentes spécifiques exprimés par le Client sont formalisés dans un document de cahier des charges ou d'expression de besoins. Cela permet aux Galopins d'établir un planning ainsi que de définir les ressources à allouer à la réalisation des Prestations. Le document de cahier des charges ou de synthèse des besoins est validé par le Client et devient référence pour les prestations à réaliser.

- **Les délais de réalisation**

Les délais sont donnés à titre indicatif. Si une urgence quelconque requiert une livraison pour une date définie, le Client devra en informer Galopins qui fera ses meilleurs efforts pour répondre à cette attente, sauf mention contraire dans le devis. En tout état de cause, le respect par Galopins des délais mentionnés suppose le respect par le Client de la date de fourniture des éléments demandés, ainsi que le respect des dates et modalités de validation qui lui incombent.

- **Signature du devis et versement de l'acompte**

Lorsque le Client est satisfait par la proposition réalisée, il retourne à Galopins le devis dûment complété, revêtu de la mention « bon pour accord », et signé par mail avec un paraphe sur toutes les pages. Ce devis engage alors les deux parties. Il précise les modalités de règlement des Prestations en accord avec un calendrier de paiement.

Une fois le devis signé, la facture d'acompte sera transmise au Client. Les Prestations ne pourront démarrer qu'une fois cette facture d'acompte acquittée. Il est rappelé au Client que les dispositions de l'article L221-18 du Code de la consommation relatives au droit de rétractation ne s'appliquent pas au dès lors que la réalisation de la Prestation est liée à son activité principale. Il est par ailleurs rappelé que le délai de rétractation ne s'applique pas pour les biens et services réalisés à la demande.

- **Modification ou annulation des Prestations**

Le devis auquel sont annexés le Cahier des Charges ou l'expression des besoins et les CGV constituent le contrat entre les Parties. Il engage les parties sur les modalités de réalisation des Prestations. Des modifications pourront cependant être apportées par l'une ou l'autre des parties dans les conditions suivantes, étant rappelé que toute modification des Prestations requiert l'accord préalable de l'autre Partie.

- Si la demande de modification émane du Client, et dans l'hypothèse où cette demande ne porte pas sur les fonctionnalités définies dans le Cahier des Charges, Galopins apportera les

## GALOPINS

modifications mineures du besoin dans la limite de 3 avec le Client. Au-delà de ces 3 modifications mineures, ou pour toute demande de modifications majeures portant sur des modifications de fonctionnalités, Galopins proposera un devis supplémentaire permettant d'inclure les modifications souhaitées, en ajustant le calendrier.

- Si la demande émane de Galopins, le Client aura la possibilité de mettre un terme au Contrat. Dans l'hypothèse où après avoir accepté et renvoyé le devis, le Client souhaite annuler les Prestations, le montant de l'acompte dû ou versé restera acquis à Galopins au titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

Dès lors que l'annulation résulte de Galopins, ce dernier s'engage à rembourser au Client l'ensemble des sommes versées, dans un délai raisonnable, dès lors que cette annulation n'est pas liée à un manquement du Client (non-respect des obligations contractuelles ou des droits de propriété intellectuelle, défaut de paiement, ...) ou à la réalisation d'un cas de force majeure. Si le Client souhaite conserver des éléments déjà fournis par Galopins, un accord devra être signé entre les parties.

- **Livraison de la Prestation et Réception**

Une fois la Prestation terminée, Galopins adressera au Client un lien lui permettant de visualiser le rendu final préalablement à la mise en ligne du Site.

Des livraisons intermédiaires (livraison par lots ou phase ou étape) sont possibles. Elles seront décrites dans le devis. Les dispositifs décrits ci-dessous s'appliquent alors pour chaque livraison. Le Client dispose d'un délai de 5 (cinq) jours à compter de la réception du lien pour effectuer la Réception du Site. Ce délai peut être augmenté ou réduit contractuellement et dans cette hypothèse, c'est le délai mentionné au Devis qui trouve à s'appliquer. A l'expiration de ce délai, et sans retour du Client, la Réception est réputée prononcée. Dans le délai défini ci-dessus, le Client dispose de la possibilité de demander des modifications sur les éléments livrés. Ces demandes de modifications, sauf mention contraire sur le devis, sont limitées à 3 allers-retours entre Galopins et le Client. Il ne peut s'agir que de modifications esthétiques ou de modifications ne remettant pas en cause les fonctionnalités du Site décrites dans le Cahier des Charges ou le document de synthèse des besoins. Dans le cas où plus de 3 allers-retours sont nécessaires ou dans l'hypothèse d'une demande de modification des fonctionnalités, un devis complémentaire devra être effectué pour les prendre en compte. A l'issue de ces échanges, et en l'absence de Réserve Majeure formulée par écrit par le Client, la Réception est réputée prononcée. Dès lors, Galopins remettra l'ensemble des codes et des accès permettant l'exploitation du Site au Client. Les réserves qui seraient exprimées au-delà du délai susmentionné ne pourront plus donner lieu à modification, sauf accord préalable et exprès de Galopins. Dans l'hypothèse d'une Réserve Majeure émise par le Client dans le délai, Galopins s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver une solution permettant un fonctionnement satisfaisant du Site. Pour ce qui concerne les réserves qui ne seraient pas des Réserves Majeures, Galopins s'engage à les lever dans un délai ne pouvant excéder 1 mois à compter de la date de la Réception.

- **Solde**

Dès Réception du Site, une facture définitive est éditée par Galopins. Cette facture devra être réglée selon les dispositions définies dans le devis. Jusqu'à paiement du solde complet, tout élément livré pendant la Prestation reste la propriété exclusive de Galopins. Les droits d'exploitation définis dans les CGV ne s'appliqueront qu'une fois la facture acquittée. Le transfert de propriété sur les éléments réalisés ne sera opéré qu'après complet paiement de la facture considérée.

- **Facturation des Livraisons multiples**

Dans le cas de Prestations par lots ou phase ou étape, il sera possible d'effectuer la livraison des

# GALOPINS

éléments spécifiés sur le devis ou les documents annexés en plusieurs temps. Chaque élément fera alors l'objet d'une ligne indépendante sur le devis et sera livré au Client une fois terminé. Chaque livraison fera l'objet d'une Réception selon la même procédure que lors d'une Réception unique. Une facture sera établie pour chaque Création et/ou Développement réceptionné ou chaque phase. Une Réception globale reprenant l'ensemble des éléments livrés sera réalisée à la fin.

## 3. Obligations du Client

- **Acceptation du devis**

Le Client reconnaît avoir reçu de Galopins toutes les informations et les conseils nécessaires à la réalisation des Prestations. Il lui appartient donc de s'assurer, préalablement à l'acceptation du devis que les Prestations proposées répondent à l'ensemble de ses besoins et qu'elles s'intègrent dans son organisation professionnelle notamment au regard des éventuelles contraintes techniques requises tant pour l'installation que pour le fonctionnement du Site, ainsi que des contraintes légales liées à ses activités (notamment pour les professions réglementées).

Le Client est conscient que la validation du devis lance les Prestations et engage les ressources de Galopins. Il n'est donc pas possible de revenir sur les éléments du Devis ou des documents annexés une fois le Devis complété. Dans le cas où le Client doit obligatoirement modifier la nature d'un ou plusieurs éléments des Prestations après validation, il doit prévenir Galopins au plus vite qui l'informerait des possibilités (modifications impossibles, modifications possibles avec nouveau devis ou modifications possibles sans impact). Les modifications se feront dans le cadre la procédure de modification détaillé à l'article 2 – Modification ou annulation des Prestations.

- **Fourniture des Contenus**

Le Client est également responsable de la fourniture en temps et heure et de la qualité des Contenus tels qu'ils ont été définis dans le Devis. Il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires à l'exploitation des Contenus dans le cadre de son Site, et que ces Contenus sont licites et ne portent atteinte ni aux droits des tiers ni à l'ordre public. Il incombe au Client d'indiquer à Galopins, les éventuelles mentions devant figurer sur chacun des Contenus (notamment dans le cadre du respect des dispositions sur le droit d'auteur). Le Client s'engage également à conserver l'intégralité des originaux de tous les Contenus fournis. La responsabilité de Galopins ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte ou de destruction de ces Contenus. Le Client est responsable des informations fournies notamment si ces informations s'avéraient à être fausses. .

- **Mentions obligatoires**

Il appartient au seul Client de fournir les mentions en lien avec son activité devant impérativement figurer sur le Site.

- **Réception**

Le Client a l'obligation d'effectuer la Réception dans le respect des dispositions visées à l'article 2 ci-dessus.

# GALOPINS

- **Paiement des Prestations**

Le Client a l'obligation de payer les Prestations en accord avec le calendrier de paiement défini dans le devis, et à défaut conformément aux dispositions de l'article 6.

- **Réservation du nom de domaine**

Le choix du nom de domaine appartient au Client. Galopins lui fera part de ses recommandations sur le plan marketing mais il appartient au Client de s'assurer que l'adresse choisie ne crée pas un risque de confusion avec d'autres noms de domaine, dénominations sociales ou encore marques existant par ailleurs. Il est rappelé à cet égard que la disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne permettent en aucun cas de préjuger de l'existence d'un risque lié à une revendication par un tiers.

Le choix des extensions se fera en concertation avec le Client, au regard de ses contraintes mais également au regard des disponibilités.

- **Réservation par le Client**

Sauf mention contraire figurant sur le devis, il appartient au Client d'effectuer les démarches liées à la réservation d'un nom de domaine et de définir les extensions nécessaires à son activité.

- **Réservation par Galopins**

Dans l'hypothèse où le Client souhaite charger Galopins de la réservation du nom de domaine, le nom de domaine est acquis au nom et pour le compte du Client qui peut en demander le transfert à son bénéficiaire ou à celui d'un tiers à tout moment, sous réserve que l'ensemble des sommes dues à Galopins aient été préalablement acquittées.

L'enregistrement du nom de domaine suppose l'acceptation par le Client des règles administratives et techniques de nommage, ainsi que des règles de résolution des conflits. Ces règles peuvent être fournies au Client sur simple demande.

- **Hébergement du Site**

Dans l'hypothèse où l'hébergement est géré par le Client, ce dernier s'engage à fournir à Galopins dans les délais impartis l'ensemble des informations requises pour permettre l'installation et la mise en ligne du Site, et notamment les codes d'accès à son serveur d'hébergement. Galopins ne procède pas à l'hébergement du site en son nom propre. A la demande du client, Galopins peut avoir un rôle de conseil sur le choix d'un prestataire d'hébergement externe.

- **Respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Dès lors que des données personnelles figurent sur le Site ou y sont collectées, il appartient au Client en tant que responsable du traitement de s'assurer du respect des règles en vigueur. Si des mesures spécifiques doivent être prises en ce sens, il appartient au Client d'en informer Galopins afin que cet élément soit pris en compte dans le Devis et intégré dès l'origine dans la création du



# GALOPINS

Site de manière à répondre au principe de « Privacy by design » (pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd>).

Le Client est le responsable du traitement au sens du RGPD, et Galopins intervient en tant que sous-traitant. A ce titre, Galopins s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance.
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Client.
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité, o reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- Galopins informe par ailleurs le Client qu'il utilise un CMS qui répond aux obligations en matière de RGPD.

## ● Extensions et plugins

Galopins intègre des modules, extensions et plugins définis par le Cahier des Charges. Dès lors que Galopins détient d'ores et déjà les droits d'exploitation de ces modules, une sous-licence de ces droits sera concédée au Client dans les conditions définies à l'article 7. Dans l'hypothèse où il est nécessaire de souscrire de nouvelles licences pour permettre l'exploitation des modules, extension ou plugins définis dans le devis, Galopins informera le Client des modalités de souscription et de renouvellement de ces licences. Avec l'accord du Client, Galopins souscrira auprès des tiers, au nom et pour le compte du Client, les abonnements nécessaires pour permettre l'utilisation de ces outils dans le cadre de l'exploitation du Site par le Client. Dans cette hypothèse, le renouvellement des licences est à la charge du Client, y compris si ce dernier contracte un contrat de maintenance avec Galopins. Galopins fournira au Client tous les éléments utiles pour ce faire. Le Client s'engage d'ores et déjà à respecter l'ensemble des termes et conditions d'utilisation des modules, extensions et plugins utilisés pour son Site.

## ● Mots de passe

Il appartient au Client de modifier les mots de passe dès lors que le transfert du Site est effectif de manière à sécuriser le Site, dès que le Client après la Réception devient administrateur de son Site.

## ● Collaboration active du Client

La collaboration entre le Client et Galopins est impérative pour permettre de mener à bien la réalisation des Prestations. En conséquence, le Client s'engage à collaborer activement et à répondre avec diligence aux demandes de Galopins, notamment en lui fournissant les éléments nécessaires en sa possession, ainsi que toutes les informations utiles à la parfaite réalisation du Site.

## 4. Obligations de Galopins

- **Devoir de conseil**

Galopins s'engage à concevoir le Site dans le respect du Devis et des règles de l'art en la matière. Il s'engage à informer le Client des contraintes liées à la réalisation des Prestations et à le conseiller sur les choix à opérer notamment au regard des aspects techniques. Il appartient cependant au Client de s'assurer du contenu notamment au plan légal des rubriques « mentions légales », « conditions d'utilisation », « conditions générales de ventes », « politique de confidentialité » (...), qui peuvent apparaître sur le Site, en faisant appel le cas échéant à un conseil juridique.

- **Devoir d'information**

Lors des réceptions, Galopins s'engage à transmettre au Client l'ensemble des informations lui permettant d'administrer le Site et, le cas échéant d'insérer les nouveaux Contenus dans les zones dédiées.

- **Garantie de conformité**

Galopins garantit que les Créations qu'il fournit respectent les contraintes techniques et financières définies dans le devis.

- **Obligations dans le cadre de la réalisation des Prestations**

Galopins s'engage à :

- Concevoir le site internet, conformément au devis accepté par le Client ;
- Apporter le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
- Informer sur demande Client de l'avancée de la réalisation des Prestations ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat ;
- Intervenir dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnement lié à un défaut de conception ou d'exécution du Site, dans le cadre de la garantie ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer au Client la bonne réalisation des Prestations.

Le Client est informé du fait que le Site est développé sur la base d'un système de gestion de contenu (SGC) ou Content Management System (CMS) qui est compatible avec les navigateurs suivants : Chrome version 60 et supérieures, Firefox version 60 et supérieures, Safari version 12 et supérieures, Microsoft Edge version 80 et supérieures, Opera version 60 et supérieures.

Le client est informé que le site est développé pour les résolutions d'écrans suivantes :

- Mobile : 360 x 640
- Ordinateur portable : 1366 x 768 et 1440 x 900
- Ordinateur portable ou de bureau haute résolution : 1920 x 1080

# GALOPINS

Toute autre demande en termes de résolution d'écran nécessite un développement spécifique et une prestation supplémentaire qui sera chiffrée par Galopins.

Cependant, Galopins ne peut préjuger des modifications qui pourraient y être apportées à l'avenir. Dès lors que le Client a souscrit à un contrat de maintenance et a informé Galopins de difficultés sur le Site et dès lors que ces difficultés résultent de modifications apportées aux navigateurs, Galopins recherchera avec ce dernier les solutions susceptibles de permettre le maintien de l'activité du Site, et ce pendant la durée du contrat de maintenance. Dans le cas contraire, Galopins ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'impossibilité de continuer l'exploitation du Site.

A la demande du Client, Galopins peut proposer des éléments susceptibles de l'aider à se mettre légalement en conformité. Les Créations fournies dans ce cadre (bandeaux cookies, mentions légales, politique de confidentialité) sont conçus pour des collectes d'informations définies et des finalités précises. Il appartient dès lors au Client, en tant que responsable de traitement de s'assurer que ces documents sont adaptés à sa collecte et à l'utilisation qu'il fait des Données et il lui appartient d'apporter les modifications nécessaires aux spécificités de son activité.

- **Obligations lors du transfert du Site**

Galopins transmettra au Client l'ensemble des informations lui permettant d'exploiter le Site et notamment les modalités de renouvellement des licences spécifiques qui auraient été souscrites.

## 5. Tarif des Prestations

Les Prestations réalisées par Galopins étant sur-mesure, Chaque demande du Client fera l'objet d'une étude de cas et d'une proposition tarifaire dédiée. Dès lors que des prestations supplémentaires seraient demandées en cours de réalisation, un nouveau devis sera réalisé sur la base du tarif horaire ou journalier mentionné dans le Devis. La proposition tarifaire intègre l'ensemble des prestations définies dans le cahier des charges. Les frais de déplacement identifiés sont exclus du prix des prestations et sont traités au forfait ou facturés au Client de la manière suivante :

- Voiture : barème kilométrique en vigueur
- Train, avion, taxis : sur justificatifs

## 6. Conditions de règlement

Le règlement de la facture pourra être effectué par virement bancaire sur le RIB fourni sur la facture ou sur simple demande du Client. Tout retard de paiement au-delà de dix (10) jours à compter de la date d'émission de la facture entraînera de plein droit, conformément à la loi, des pénalités de retard équivalentes à au moins trois fois le taux de l'intérêt légal, en application de l'article L. 441-10 II du Code de Commerce. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant hors taxe de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du règlement.

Le taux applicable est celui mentionné sur la facture et à défaut sera calculé de la manière définie ci-dessus. Le Client sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de

## GALOPINS

recouvrement de 40 euros en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, une indemnisation complémentaire correspond aux coûts exposés sera réclamée.

Par ailleurs, Galopins se réserve le droit de suspendre la réalisation des Prestations, dans l'attente de la régularisation des paiements. Il en informera le Client par message électronique (mail). Enfin, après mise en demeure de payer (par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception), le contrat sera résilié de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours, en l'absence de régularisation de la situation.

### 7. Propriété et exploitation du Site, des Contenus et des Créations

- **Contenus fournis par le Client**

Les Contenus fournis ou insérés par le Client demeurent sa propriété. Le Client est par ailleurs le responsable du traitement des Données qui peuvent être recueillies via le Site dans l'hypothèse où ce dernier intègre des outils de recueil de données.

- **Créations et Développements fournis par Galopins**

Les Créations, Dans l'hypothèse où le devis le mentionne, Galopins peut avoir la charge de fournir des Créations.

Ces Créations peuvent être de différentes natures comme des images, des éléments multimédia, etc. provenant de banques d'images ou de données, ou/et de créations réalisées par Galopins :

- Création issue de banques spécialisées

Le Client et Galopins définiront ensemble le ou les besoins liés au choix de ces Créations à la fois en ce qui concerne leur esthétique et leurs contraintes techniques. Le coût d'acquisition de ces Créations sera soit supporté directement par le Client ou fera l'objet d'une refacturation par Galopins le cas échéant.

- Création créée par Galopins

En contrepartie du complet règlement de la Prestation, Galopins s'engage à concéder au Client une licence non exclusive de ses droits d'auteur sur les Créations, dans les conditions définies ci-après :

- La cession est consentie pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents aux Créations, d'après les législations tant françaises, qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures sur la propriété intellectuelle, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée.

- La cession est consentie pour le monde entier.

- La cession emporte les droits de représentation : ce droit comporte le droit de représenter, de rendre accessible, de diffuser ou de communiquer au public d'une quelconque façon, directement ou indirectement, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, tout ou partie des Créations.

- La cession emporte les droits d'adaptation : ce droit comporte le droit d'adapter, directement ou indirectement, tout ou partie des Créations

- La cession emporte les droits d'utilisation secondaire et dérivée : ce droit comporte le droit d'utiliser les Créations pour toute opération promotionnelle.

## GALOPINS

Ces droits sont cédés dans le cadre de l'exploitation du Site. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un transfert, à titre gracieux ou moyennant contrepartie à un tiers. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles mentionnées.

- **Les Développements**

Dès lors que, dans le cadre de la réalisation des Prestations, des Développements sont réalisés au bénéfice du Client, et en contrepartie du complet paiement des Prestations, Galopins s'engage à concéder au Client une licence non exclusive de ses droits d'auteur sur les Développements, dans les conditions définies ci-après :

- La cession est consentie pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents aux Développements, d'après les législations tant françaises, qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures sur la propriété intellectuelle, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée.

- La cession est consentie pour le monde entier.

- La cession emporte le droit pour le Client de pouvoir exploiter à des fins personnelles les Développements pour son seul bénéfice.

Le Client est également autorisé à apporter ou à faire apporter aux développements les modifications requises pour permettre le bon fonctionnement du Site. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un transfert, à titre gracieux ou moyennant contrepartie à un tiers. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles mentionnées.

- **Utilisation de la dénomination commerciale ou de la marque du Client par Galopins**

Le Client autorise Galopins à faire usage de son nom, de sa marque ou encore de son logo en tant que référence commerciale et uniquement à des fins de promotion de son activité. Un lien pourra être mis en place depuis le site internet de Galopins vers le Site du Client dans le but d'augmenter sa visibilité dans les moteurs de recherches. Le Client peut s'opposer à cette mesure par simple information écrite adressée à Galopins:

- par mail : [contact@galopins.com](mailto:contact@galopins.com),
- par courrier à l'adresse suivante : Agence Galopins, 7 Rue du Roi Albert, 44000 Nantes.
- 
- **Mention de la création du Site par Galopins**

Une mention relative aux droits d'auteur figurera sur le Site conformément aux usages avec un lien vers le site web de Galopins.

## 8. Garantie de jouissance paisible

Le Site et les Créations développés par Galopins constituent des créations originales. Pour autant, Galopins garantit le Client contre toute action en contrefaçon dirigée contre le Site ou les Créations créés par lui, à l'exclusion des Créations transmises par le Client ou des Créations acquises auprès de tiers. Galopins prendra en charge le montant des dommages et intérêts correspondant à une

## GALOPINS

contrefaçon, auquel pourrait être condamné le Client par une décision de justice devenue définitive dans l'hypothèse où :

- le Client a notifié à Galopins dès réception l'existence d'une revendication.
- le Client a permis à Galopins de retirer immédiatement, si besoin, les Créations incriminées.
- le Client a mis Galopins en mesure d'assurer sa défense en reprenant notamment les arguments développés par Galopins et en garantissant des échanges loyaux avec ce dernier.

Cette garantie est limitée au montant au plafond d'indemnisation défini par l'assurance multirisques de Galopins (contrat Allianz Actif Pro n° 62534364, Produit 01062 S05).

### 9. Responsabilités

Dès la mise en ligne du Site, et en dehors de l'hypothèse de la souscription d'un contrat de maintenance ou d'hébergement, le Client, en tant qu'administrateur devient légalement responsable du Site. A ce titre le Client est seul responsable des propos, des Contenus et des Créations du Site, des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Cependant, Galopins s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations sur une durée de 6 mois à partir de la date de livraison du projet et sous réserve que toutes les factures aient été réglées. Cette obligation de garantie est toutefois exclue dès lors que les dysfonctionnements constatés sont liés à :

- une mauvaise utilisation du Client ;
- une absence de signalement d'un problème par le Client qui, s'il l'avait été aurait empêché ou limité la survenue du dommage ;
- une intervention du Client ou d'un tiers sur les développements et les créations Galopins ;
- une négligence, un défaut de gestion ou de maintenance du Client ;
- une interruption de l'hébergement ou du nom de domaine indépendant de la responsabilité de Galopins ;
- un dysfonctionnement ou un ralentissement des réseaux ou d'Internet ;
- un dysfonctionnement ou une perte de données sur les serveurs d'hébergement ;
- une divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client par Galopins ;
- des modifications intervenant sur les logiciels développés par des tiers qui soit permettent de faire fonctionner ou de modifier le Site, soit permettent de visualiser et/ou utiliser les Créations.
- une mise à jour automatique et/ou réalisée par un tier autre que Galopins,

La responsabilité de Galopins ne pourrait en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas communiqué toutes les informations nécessaires permettant d'éviter les difficultés. Quel que soit le sujet, si la responsabilité de Galopins devait être recherchée, elle ne pourrait en tout état de cause être engagée que pour les conséquences des dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect. A ce titre, dans le cadre des présentes CGV, sont considérées comme dommages indirects les pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, de revenus,

# GALOPINS

pertes de données, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque.

Si la responsabilité de Galopins devait être retenue par les tribunaux dans le cadre d'une décision définitive, le montant des dommages-intérêts ne saurait excéder le montant des sommes perçues par Galopins dans le cadre de l'exécution de son contrat.

Galopins s'engage à faire les meilleurs efforts pour réaliser les Prestations dans la limite des éléments mentionnés au devis ou dans les documents annexés. Galopins ne pourra être tenu responsable d'une utilisation inappropriée des informations ou ressources fournies par le Client à l'occasion de la réalisation des Prestations.

Galopins ne pourra être tenu responsable des éventuels dommages occasionnés au Client résultant notamment du retard ou du défaut d'exécution d'une obligation prévue aux présentes CGV lorsque ce retard ou défaut résulte d'un cas de force majeure, ou encore d'un retard imputable au Client.

## 10. Assurances

Galopins a souscrit une police assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable (contrat Allianz Actif Pro)

## 11. Confidentialité

Chacune des parties au présent contrat s'engage à ne pas divulguer en dehors du présent accord les informations confidentielles (documents, systèmes, logiciels, savoir-faire...) en provenance de l'autre partie ou dont il aurait connaissance au cours de la réalisation des Prestations. Cette obligation perdurera tant que les informations ne sont pas rendues publiques.

## 12. Données à caractère personnel

- **Données du Client**

Galopins s'engage à respecter les règles RGPD en vigueur. Galopins ne collecte que les Données nécessaires pour permettre la réalisation des Prestations ou celles pour lesquelles le Client a donné un accord explicite quant à leur utilisation.

- **Données des clients transmises par le Client à Galopins**

Dans le cadre de la réalisation des Prestations, dès lors que le Client est amené à confier des Données de ses propres clients ou personnels à Galopins, Galopins acquiert la qualité de sous-traitant du Client.

Le Client est informé que les Données apparaissant sur le Site peuvent être stockées sur des serveurs appartenant à Galopins ou à des sociétés tiers.

## 13. Sous-traitance réalisée par Galopins

# GALOPINS

Galopins peut être amené à faire ponctuellement appel à un sous-traitant auquel il peut déléguer tout ou partie des Prestations. Dans l'hypothèse où cette sous-traitance suppose le transfert de données personnelles du Client ou de données personnelles détenues par le Client, Galopins en informe préalablement et par écrit le Client, en précisant l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai de 5 (cinq) jours ouvrés à compter de la notification pour présenter ses objections. A défaut d'objection, la sous-traitance sera réalisée. Galopins garantit que le sous-traitant choisi offre les mêmes conditions de garanties et reste, en tout état de cause, responsable de la bonne exécution des Prestations.

## 14. Durée – Entrée en vigueur

Le contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation et de la signature du devis par le Client et après paiement de l'acompte dans l'hypothèse où un acompte est contractuellement prévu. Le contrat est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation de son objet. La durée estimée de réalisation des prestations est estimée dans le document de réponse aux besoins client. Cette durée peut être amenée à évoluer en fonction des prestations supplémentaires demandées.

## 15. Résiliation

Le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution totale ou partielle ou de mauvaise exécution, par l'autre Partie, d'une ou plusieurs des obligations mises à sa charge au titre de ce Contrat.

Cette résiliation deviendra effective quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la contestation, à moins que, durant ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

En cas de force majeure telle que définie à l'article 16, la Partie défaillante devra notifier à l'autre Partie les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour remédier à sa défaillance. Si 15 jours après cette notification, aucune solution acceptable n'a été mise en œuvre, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans préavis.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les Parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## 16. Force majeure

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du code civil, il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

De convention expresse, il est entendu que la maladie du Prestataire constitue un cas de force majeure suspendant l'exécution du contrat dans la limite d'une durée maximum de 3 mois.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1.

La partie souhaitant évoquer un cas de force majeure devra en informer immédiatement l'autre partie en justifiant de l'existence de ce cas de force majeure et de son impact dans son



## GALOPINS

organisation justifiant la suspension du Contrat. La partie qui invoque le cas de force majeure mettra en œuvre les moyens économiquement envisageables de manière à minorer les effets de la survenue du cas de force majeure quant à la bonne exécution du Contrat. Les dispositions de l'Article 15 s'appliqueront dès lors qu'aucune solution économiquement satisfaisante pour les 2 parties n'est envisageable.

### 17. Dispositions diverses

- **Tolérance**

La non-application de tout ou partie des engagements prévus par les présentes CGV, de façon permanente ou temporaire, n'implique aucune modification desdites conditions. Le Contrat exprime l'intégralité des engagements des Parties. Si l'une quelconque des clauses du Contrat s'avère non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité administrative compétente, cette clause sera réputée non écrite et le reste du contrat conservera son plein effet, les autres dispositions restant en vigueur devant être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

- **Transfert du contrat**

La cession ou le transfert du Contrat à un tiers requiert l'accord préalable et écrit de Galopins.

- **Articulations entre Devis et CGV**

Dans l'hypothèse de dispositions contraires entre le Devis et les CGV, les dispositions du Devis priment.

- **Refus de vendre**

Galopins se réserve le droit discrétionnaire de refuser sans indemnité l'accès à ses services et Prestations aux personnes communiquant des informations qu'il jugerait incompatibles avec son organisation ou contraires à l'éthique et aux bonnes mœurs mais également en cas de difficultés rencontrées avec le Client lors d'une précédente prestation.

### 18. Litiges

Le Contrat est régi par la loi française. Si un différend ou des difficultés entre les parties devaient subvenir à l'occasion de la réalisation des Prestations couvertes par les présentes CGV, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, qui peut prendre la forme d'une médiation dès lors que les deux parties y consentent.

Dès la survenance d'une difficulté, la partie la plus diligente saisira l'autre partie en lui proposant de recourir à la médiation. Dès lors, les parties se mettront d'accord dans un délai de 30 jours sur le choix d'un médiateur. A défaut d'accord sur le choix du médiateur, la contestation sera portée devant le tribunal compétent.

Dans l'hypothèse où la procédure de médiation peut se mettre en place, les parties s'engagent à :

- participer aux différentes réunions organisées par le(s) médiateur(s) et à répondre avec diligence à toutes convocations et à toutes demandes formulées par ce(s) dernier(s),

## GALOPINS

- collaborer de bonne foi à la médiation,
- respecter la confidentialité qui est attachée au déroulement de cette procédure ainsi qu'à tous les propos, actes, documents, etc. y afférents.

L'accord signé par les parties à l'issue de la médiation pourra être soumis, à l'initiative de l'une d'elles ou à leur requête conjointe, à l'homologation du juge afin de lui donner l'autorité de la chose jugée, ou pourra être librement exécutée par les parties.

La rémunération du(des) médiateur(s), ainsi que les frais occasionnés par la mission de médiation seront supportés à part égale par les parties, sauf meilleur accord conclu entre elles.

A défaut d'accord amiable dans un délai ne pouvant excéder 2 mois ou à défaut d'accord de médiation, le litige sera soumis aux juridictions françaises.